



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 3 mai 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Campagne 2013

### Réserves DPU

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados informe les exploitants agricoles de la possibilité de demander l'attribution de DPU par la réserve nationale ou par la réserve départementale pour la campagne 2013.

Pour que la demande soit éligible à une dotation de la réserve nationale ou départementale, **elle doit être transmise pour le 15 mai 2013** à la DDTM via les formulaires :

- programme grands travaux,
- attribution de DPU au titre d'une installation réalisée entre le 16 mai 2012 et le 15 mai 2013
- revalorisation des DPU de faible valeur.

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la préfecture : Politiques publiques / Agriculture, forêt et développement rural / Aides aux exploitations / Droits à Paiement Unique / les DPU en 2013 – démarches essentielles

Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à :

Jean-Charles GRENTE, Françoise SEGUILLON

DDTM du Calvados :

10 boulevard du Général Vanier – CS 75224 – 14052 CAEN Cedex 4

Tél. : 02 31 43 15 67 / 02 31 43 15 68

---

#### Contact Presse :

Isabelle Gautié, Chargée de Communication - Tél 02-31-43-16-35 – Mél : [isabelle.gautie@calvados.gouv.fr](mailto:isabelle.gautie@calvados.gouv.fr)

---

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>